

Etude des parcelles et de l'habitat

Cette étude permet pour chaque parcelle :



Eaux usées (EU)



Alimentation en eau potable (AEP)

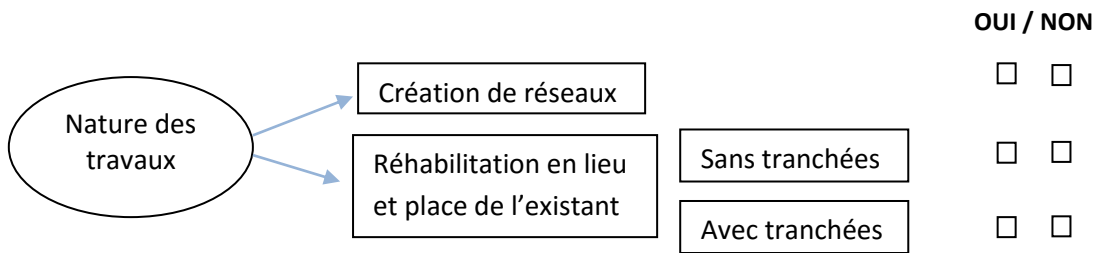
- D'identifier l'assainissement en place ;
- D'identifier toutes les sorties des eaux usées et des eaux pluviales ;
- De définir un projet de raccordement des eaux usées jusqu'au réseau public et d'en estimer le coût ;
- De définir, éventuellement, un projet d'évacuation des eaux pluviales et d'en estimer le coût ;
- De positionner la (les) boîte(s) de branchement en planimétrie et en altimétrie ;
- D'identifier les rejets non domestiques (pour élaboration ultérieure des conventions de rejets).

- D'identifier les branchements en place ;
- D'identifier les risques de rupture d'alimentation en eau et de dégradation de la qualité de l'eau ;
- De positionner le cas échéant le(s) organe(s) (coffrets de comptage, ventouses, vannes...) en planimétrie et en altimétrie.

La fiche suivante permet au Maître d'ouvrage, accompagné de son assistant à maîtrise d'ouvrage ou, le cas échéant, son Maître d'œuvre, de rassembler les informations dont dispose la commune et, si besoin de faire des études complémentaires pour appréhender toutes les contraintes du futur projet.

Cette fiche a été réalisée par le groupe de travail sur les études préalables et le groupe de travail « attestation des travaux sous charte » en septembre 2014.

Etude des parcelles et de l'habitat



Historique de réalisation sur la zone de travaux concernée

